

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 5 février 2018 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Est également présente :

Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 8 janvier 2018 et extraordinaire du 22 janvier 2018.
3. Bordereaux des comptes à payer 2018-02-A, 2018-02-B, 2018-02-C, 2018-02-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2018-01.
5. Engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés les années antérieures.
6. Embauche d'un préposé à la cour municipale et assistant percepteur des amendes aux Services juridiques.
7. Embauche d'un préposé à la gestion documentaire aux Services juridiques.
8. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
9. Nomination de membre du conseil au sein du comité de préservation du patrimoine bâti.
10. Mandat du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Mandats des différents comités de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Nomination d'un membre au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Nomination d'un membre au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

15. Nomination de membres et renouvellement de mandat de membres au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
16. Renouvellement du mandat d'un membre au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'Autorité régionale de transport métropolitain.
18. Demande d'aide financière dans le cadre du " Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV ".
19. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits utilisés en sécurité incendie.
20. Création d'un surplus réservé concernant des travaux d'alimentation électrique et de déplacement de la ligne aérienne - Nouvelle école primaire.
21. Autorisation de signature relativement aux évaluations sommaires des travaux réalisés par Hydro-Québec - Nouvelle école primaire.
22. Renouvellement de l'entente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes.
23. Renouvellement du bail de location entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes.
24. Entente de réciprocité entre les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire.
25. Participation des membres du conseil au souper-bénéfice au profit du Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu.
26. Participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'activité " Tour de la Montagne Desjardins 2018 ".
27. Amendement à la résolution 2018-013 relativement au Grand défi Pierre Lavoie.
28. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2018.
29. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
31. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-01, 2018-03, 2018-04, 2018-05, 2018-06, 2018-07, 2014-74, 2017-84 et 2016-46.
32. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-02.
33. Demande de dérogation mineure 2018-01 relative au 602, chemin de la Montagne.
34. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1231 constituant le comité consultatif d'urbanisme.
35. Adoption du projet de Règlement numéro 1231-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 1231 afin de modifier la nomination du secrétaire du comité ".

36. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1234 sur les permis et certificats.
37. Adoption du projet de Règlement numéro 1234-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'exiger un permis de construction pour un logement bigénérationnel détaché en zone urbaine et d'exiger une étude du code de construction pour certains nouveaux bâtiments ".
38. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1239 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.
39. Adoption du projet de Règlement numéro 1239-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin notamment, d'ajouter l'obligation pour certains bâtiments de fournir une étude en vertu du Code national du bâtiment touchant la sécurité incendie, de modifier les normes relatives à la liste des documents requis pour le dépôt d'une demande, à la gestion des eaux de ruissellement, aux changements de matériaux de revêtement extérieur et de coloris, au calcul des pentes dans le secteur du Piémont, au concept d'affichage des immeubles, à l'aménagement des cours avant et latérale ainsi qu'aux aires de stationnement, et ce, dans les zones identifiées ".
40. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles.
41. Adoption du projet de Règlement numéro 1240-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur la démolition d'immeubles numéro 1240 afin de modifier les catégories d'immeubles non soumis à l'étude par le comité ".
42. Adoption du Règlement numéro 1240-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles ".
43. Adoption du Règlement numéro 1262, intitulé: " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision ".
44. Contrat pour la collecte et la disposition des résidus domestiques dangereux.
45. Octroi du contrat AME 2018-01 concernant des services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
46. Questions de l'assistance.
47. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2018 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

e) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

**2018-030**                    **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 février 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

**2018-031**                    **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR** : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 8 janvier 2018 et extraordinaire du 22 janvier 2018 soient et sont approuvés par ce conseil.

**2018-032**                    **BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-02-A, 2018-02-B, 2018-02-C, 2018-02-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-02-A, au montant de 4 105 903,01 \$, numéro 2018-02-B, au montant de 2 523,46 \$, numéro 2018-02-C, au montant de 452 304,69 \$, numéro 2018-02-D, au montant de 511 791,64 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-02, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1<sup>er</sup> février 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 5 janvier au 2 février 2018.

**2018-033**                    **RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-01**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-01 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 30 janvier 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

**2018-034**                    **ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS À 25 000 \$ CONTRACTÉS LES ANNÉES ANTÉRIEURES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, pour l'année 2018, la liste des engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés et déjà autorisés les années antérieures, pour lesquels il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi la liste datée du 24 janvier 2018, signée par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-035

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA COUR MUNICIPALE ET ASSISTANT PERCEPTEUR DES AMENDES - SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler la vacance du poste régulier de préposé à la cour municipale et assistant percepteur des amendes aux Services juridiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Caroline Leduc a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Caroline Leduc au poste régulier de préposé à la cour municipale et assistant percepteur des amendes aux Services juridiques, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du ou vers le 19 février 2018.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, en date du 29 janvier 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 janvier 2018.

2018-036

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA GESTION DOCUMENTAIRE - SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT la création du poste régulier (à semaine réduite) de préposé à la gestion documentaire aux Services juridiques;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Carl Veilleux a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche monsieur Carl Veilleux au poste régulier (à semaine réduite) de préposé à la gestion documentaire aux Services juridiques, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du ou vers le 19 février 2018.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, en date du 29 janvier 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 janvier 2018.

2018-037

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert soit et est nommé maire suppléant pour la période du 13 février au 19 mai 2018.

2018-038

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la création du comité de préservation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura notamment comme mandat d'étudier les demandes de démolition d'un immeuble devant être soumises à l'étude par le comité selon le règlement 1240 et de ses amendements, d'accepter ou de refuser les demandes de certificat d'autorisation de démolition, ainsi que de fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 148.01 et suivants) ce comité doit être composé de trois (3) membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que soit créé le " comité de préservation du patrimoine bâti de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Que ledit comité soit et est formé de messieurs les conseillers municipaux Jean-Pierre Brault, Sylvain Houle et Louis Toner, pour un mandat d'un (1) an.

Que monsieur le conseiller municipal Emile Grenon Gilbert soit et est nommé à titre de substitut dudit comité afin de remplacer un membre du conseil qui cesse d'être membre du comité avant la fin de son mandat, qui est empêché d'agir ou qui a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi le comité.

Que ce remplacement, s'il y a lieu, soit valide pour la durée non expirée du mandat, ou pour la durée de l'empêchement ou encore pour la durée de l'audition de l'affaire dans laquelle le membre remplacé a un intérêt, selon le cas.

2018-039

**MANDAT DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-012 par laquelle le conseil autorisait la mise sur pied du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT le travail accompli par ledit comité et la nécessité de le poursuivre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que, compte tenu de la multitude des enjeux associés à la zone A-16, du travail amorcé et du travail qu'il reste à faire, le conseil souhaite la poursuite des travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

Que le mandat dudit comité soit établi comme suit:

- 1- Que ce comité voit à s'assurer de la transparence et de l'intégrité de la réflexion sur l'avenir de la zone A-16 et des zones AF-18, AF-19, H-111 et H-114-2;
- 2- Que le comité procède à l'analyse de divers scénarios, pour les zones A-16, AF-18, AF-19, H-111 et H-114-2, dont l'acquisition, par la Ville, des terrains, en tout ou en partie, non développés et l'adoption d'un plan particulier d'urbanisme pour ces zones;
- 3- Que le comité tienne compte dans ses réflexions des travaux du groupe de travail sur l'encadrement des collines Montérégiennes mis sur pied par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 4- Que le comité documente les scénarios étudiés et donne son avis sur le processus de consultation requis pour que la population puisse se prononcer sur un scénario à retenir.

2018-040

**MANDATS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les mandats définis pour chaque comité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tel que décrits au document " Ville de Mont-Saint-Hilaire - Les comités du conseil municipal ", daté du 5 février 2018, lequel document est joint en annexe "A" à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2018-041

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA VILLE ÉQUITABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de membre représentant la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Isabelle Marnier, directrice des Services aux citoyens et communications, au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-042

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Danny Gignac, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, à compter du 6 février 2018.

2018-043

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Catherine Lochou Berthiaume, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 6 février jusqu'au 30 novembre 2018.

2018-044

**NOMINATION DE MEMBRES ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la fin du mandat, le 9 janvier 2018, de monsieur François Paradis à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CAZA-16);

CONSIDÉRANT également la fin des mandats, le 10 janvier 2018, de madame Rachel



Prévost et de messieurs Jean-Yves Héroux et Claude Roy;

CONSIDÉRANT QUE madame Rachel Prévost ainsi que messieurs Jean-Yves Héroux, François Paradis et Claude Roy ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) postes de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CAZA-16) sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle les mandats, au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CAZA-16), de madame Rachel Prévost et de messieurs Jean-Yves Héroux, François Paradis et Claude Roy à titre de membre citoyen, et ce, pour un mandat d'un (1) an;

Que ce conseil nomme, au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CAZA-16), mesdames Éloïse Charpentier-Blanchette et Catherine Lochou Berthiaume ainsi que monsieur Olivier Goyette, à titre de membre citoyen, et ce, à compter du 6 février 2018 pour un mandat d'un (1) an.

2018-045

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Nathalie Tétrault, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire venait à échéance le 2 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Tétrault a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Nathalie Tétrault, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 3 février 2018 au 2 février 2020.

2018-046

**PARTICIPATION FINANCIÈRE - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire fait partie de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*, l'ARTM s'est dotée d'une politique de financement qui a été approuvée par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 septembre 2017, politique qui établit le montant des contributions municipales;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le scénario financier 2017-2020 de la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) datées du 15 septembre 2017.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2018, soit et est de 1 861 100,00 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise, et ce, à même le poste budgétaire 02-370-00-962.

2018-047

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - " PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE IV "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la présentation du projet " travaux de réfection - Centre aquatique " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que messieurs Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, ainsi que Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, soient désignés comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et soient autorisés à signer tout document relatif au projet mentionné ci-dessus.

2018-048

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent

aux contrats accordés en vertu de ces articles et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire mandate l'Union des municipalités du Québec, afin de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Ville.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie, à l'Union des municipalités du Québec, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public SI-20182020. De ce fait, la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres.

Que pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmises par l'Union des municipalités du Québec et en retournant ces documents à la date fixée.

Que si l'Union des municipalités du Québec adjudge un contrat, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2020.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire procédera à ses achats de produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès de fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres public SI-20182020.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire reconnaît que l'Union des municipalités du Québec lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres public SI-20182020, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250,00 \$ minimum sur deux (2) ans) pour les organisations municipales membres de l'Union des municipalités du Québec et à 2 % (ou 300,00 \$ minimum sur deux (2) ans) pour les non-membres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2018-049

**CRÉATION D'UN SURPLUS RÉSERVÉ - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE - NOUVELLE ÉCOLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approprie à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) un montant de 63 000,00 \$ afin de créer un surplus réservé " Alimentation électrique - école " pour permettre le paiement des travaux de déplacement de la ligne aérienne pour la nouvelle école primaire dans le Village de la Gare et le paiement de la nouvelle alimentation électrique 347/600 volts requise pour ladite école.

Que les travaux de déplacement de la ligne aérienne, estimés à 42 433,00 \$ soient à la charge de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que le paiement de la nouvelle alimentation électrique 347/600 volts, au montant estimé de 20 472,66 \$ sera remboursé à la Ville de Mont-Saint-Hilaire par la Commission scolaire des Patriotes.

2018-050

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉVALUATIONS SOMMAIRES - HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'annonce faite par la Commission scolaire des Patriotes relativement à la construction d'une nouvelle école dans le Village de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déplacement de la ligne aérienne se trouvant sur le site actuel ainsi que des travaux d'alimentation électrique pour le nouveau bâtiment sont requis;

CONSIDÉRANT les évaluations sommaires du coût des travaux produits par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant relié à ces travaux, soit les travaux d'alimentation électrique, sont à la charge de la Commission scolaire des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, les évaluations sommaires du coût des travaux réalisées par Hydro-Québec et portant le numéro d'intervention DCL-22269026.

2018-051

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET LA MAISON DES CULTURES AMÉRINDIENNES**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la Maison des cultures amérindiennes intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et ladite Maison, le 22 février 2016, venait à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE des discussions se sont tenues en vue d'un renouvellement pour les années 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente relative à la Maison des cultures amérindiennes à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes concernant notamment une participation financière accordée par la Ville, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit d'une durée de deux (2) ans, soit, rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2018-052

**BAIL DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET LA MAISON DES CULTURES AMÉRINDIENNES**

CONSIDÉRANT QUE le bail de location intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes venait à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE des discussions se sont tenues entre les parties en vue de signer un nouveau bail de location pour les années 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ce bail de location soit d'une durée de deux (2) ans, soit rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location.

2018-053

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACCÈS AUX PROGRAMMATIONS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'une entente de réciprocité entre les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire était en vigueur depuis 2002 afin de permettre aux citoyens des deux villes d'obtenir des services dans une municipalité ou l'autre au tarif " résident ";

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pris fin;

CONSIDÉRANT la volonté des deux villes de reconnaître de part et d'autre le statut de " résident " à leurs citoyens et d'harmoniser leurs façons de faire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente de réciprocité intitulée " Entente intermunicipale relative

à l'accès aux programmations d'activités de loisirs " à intervenir entre les villes de Beloeil de Mont-Saint-Hilaire, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, laquelle entente est jointe en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette entente est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 21 décembre 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ou tout document ou acte donnant effet à la présente.

**2018-054**

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de sept (7) membres du conseil au souper-bénéfice organisé au profit du Centre d'entraide familial Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu, qui se tiendra le 24 février 2018, et autorise la dépense au montant total de 210,00 \$, soit 30,00 \$ par personne.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 31 janvier 2018.

**2018-055**

**PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ " TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS "**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la neuvième édition du " Tour de la Montagne Desjardins " au profit de la Fondation Honoré-Mercier qui se tiendra sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire le 20 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité de financement, le comité organisateur souhaite obtenir le support logistique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la tenue de l'activité " Tour de la Montagne Desjardins " organisée au profit de la Fondation Honoré-Mercier qui se déroulera sur le site de la gare de Mont-Saint-Hilaire (stationnement de l'Agence métropolitaine de transport) de même que sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le dimanche 20 mai 2018 et contribue aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment le prêt d'équipements, la signalisation des rues, le montage et démontage du site, la participation de ressources humaines et l'accès aux panneaux des structures publicitaires de la Ville.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire requière de l'Agence métropolitaine de transport, toute autorisation ou tout permis nécessaire à la tenue de cette activité et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, tout permis permettant la circulation des participants sur les routes sous la responsabilité dudit ministère.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2018-056

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-013 - GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – ÉDITION 2018**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-013 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 8 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée à ladite résolution relativement à la date où s'effectuera le passage des cyclistes du 1 000 km sur les routes de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2018-013 concernant le Grand défi Pierre Lavoie, en remplaçant au deuxième paragraphe, le jour et la date "vendredi 15 juin 2018 " par le jour et la date " dimanche 17 juin 2018 ".

2018-057

**JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les conséquences et les répercussions du décrochage scolaire sont énormes pour les individus et la société;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire 2018 sont célébrées sous le thème " Vos gestes, un + pour leur réussite ";

CONSIDÉRANT QUE l'élève est le premier acteur de sa propre persévérance, par ses efforts et ses accomplissements;

CONSIDÉRANT QUE les parents, enseignants, proches, intervenants, professionnels, directions d'école, gens d'affaires et élus représentent un + face à la persévérance scolaire d'un élève;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

De proclamer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 les Journées de la persévérance scolaire.

De faire en sorte que ce geste représente un + pour la réussite de nos jeunes.

2018-058

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-059

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-060

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-01, 2018-03, 2018-04, 2018-05, 2018-06, 2018-07, 2014-74, 2017-84 ET 2016-46**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-01 : 333, rue De La Salle  
Plans et recommandation 2018-04-R (annexe A)
- PIIA 2018-03 : 241, rue Desnoyers  
Plans et recommandation 2018-06-R (annexe B)
- PIIA 2018-04 : 875, chemin Benoît  
Plans et recommandation 2018-07-R (annexe C)
- PIIA 2018-05 : 664, rue des Éperviers  
Plans et recommandation 2018-08-R (annexe D)
- PIIA 2018-06 : 1194, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2018-09-R (annexe E)
- PIIA 2018-07 : 768, rue des Chardonnerets  
Plans et recommandation 2018-10-R (annexe F)
- Révision PIIA 2014-74 : 145, rue des Français  
Plans et recommandation 2018-12-R (annexe G)
- Révision PIIA 2017-84 : 900-908, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2018-13-R (annexe H)
- Révision PIIA 2016-46 : 155, rue Messier  
Plans et recommandation 2018-14-R (annexe I)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " I " pour en faire partie intégrante.



2018-061

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2018-02 - REFUS**

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 30 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2018-02 : 328, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2018-05-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

...Monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement explique la demande de dérogation mineure 2018-01.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-01 concernant le 602, chemin de la Montagne :

Aucune intervention.

2018-062

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-01 - 602, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-01 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 602, chemin de la Montagne.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale gauche de 4,56 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge latérale de 7,5 mètres pour une habitation unifamiliale isolée, permettant ainsi une dérogation de 2,94 mètres, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 2017, portant le numéro de minute 18222, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de rendre conforme la construction de la résidence et du garage projetés rendue nécessaire suite à un incendie.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2018-063

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231  
CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1231 constituant le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la nomination du secrétaire du comité.

2018-064

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-1 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1231-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 1231 afin de modifier la nomination du secrétaire du comité ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-065

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234  
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1234 sur les permis et certificats afin d'exiger un permis de construction pour un logement bigénérationnel détaché en zone urbaine et d'exiger une étude du code de construction pour certains nouveaux bâtiments.

2018-066

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-1 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET  
CERTIFICATS - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1234-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'exiger un permis de construction pour un logement bigénérationnel détaché en zone urbaine et d'exiger une étude du code de construction pour certains nouveaux bâtiments ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 26 février 2018, à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

2018-067

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1239  
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1239 relatif aux plans d'intégration architecturale afin notamment, d'ajouter l'obligation pour certains bâtiments de fournir une étude en vertu du Code national du bâtiment touchant la sécurité incendie, de modifier les normes relatives à la liste des documents requis pour le dépôt d'une demande, à la gestion des eaux de ruissellement, aux changements de matériaux de revêtement extérieur et de coloris, au calcul des pentes dans le secteur du Piémont, au concept d'affichage des immeubles, à l'aménagement des cours avant et latérale ainsi qu'aux aires de stationnement, et ce, dans les zones identifiées.

2018-068

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1239-2 - RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1239-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin notamment, d'ajouter l'obligation pour certains bâtiments de fournir une étude en vertu du Code national du bâtiment touchant la sécurité incendie, de modifier les normes relatives à la liste des documents requis pour le dépôt d'une demande, à la gestion des eaux de ruissellement, aux changements de matériaux de revêtement extérieur et de coloris, au calcul des pentes dans le secteur du Piémont, au concept d'affichage des immeubles, à l'aménagement des cours avant et latérale ainsi qu'aux aires de stationnement, et ce, dans les zones identifiées ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 26 février 2018, à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

2018-069

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1240 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles afin de modifier les catégories d'immeubles non soumis à l'étude par le comité de préservation du patrimoine bâti.

2018-070

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1240-2 - RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1240-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur la démolition d'immeubles numéro 1240 afin de modifier les catégories d'immeubles non soumis à l'étude par le comité ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-071

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1240-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1240 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1240-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-072

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1262 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE  
À TOUT MEMBRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DEUXIÈME  
RÉVISION - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1262, intitulé: " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-073

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS  
DOMESTIQUES DANGEREUX - REVOLUTION ENVIRONNEMENTAL SOLUTIONS LP**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2017-246, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017, la Ville de Mont-Saint-Hilaire délègue le pouvoir à la Ville d'Otterburn Park afin de procéder à un appel d'offres commun concernant le contrat de la collecte et la disposition des résidus domestiques dangereux pour les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil et les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2017-09-304 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2017, la Ville d'Otterburn Park octroyait à la firme Revolution Environmental Solutions LP, le contrat de la collecte et la disposition des résidus domestiques dangereux au montant de 88 755,76 \$, incluant les taxes, pour l'année 2018, au montant de 90 385,07 \$, incluant les taxes, pour l'année 2019 et au montant de 92 668,32 \$, incluant les taxes, pour l'année optionnelle 2020, étant le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Mont-Saint-Hilaire peuvent participer aux collectes des résidus domestiques dangereux des autres municipalités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est estimée à environ 32 % du total des résidus domestiques dangereux recueillis;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la dépense pour les quantités réelles recueillies lors de la journée de collecte prévue pour Mont-Saint-Hilaire le 28 avril 2018.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 4 janvier 2018.

Que ladite dépense décrite au bon de commande IN 18003, au montant de 28 743,75 \$,

incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-420-40-446, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-074

**OCTROI DU CONTRAT AME 2018-01 - SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE COORDINATION ET D'ANIMATION DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 - MONSIEUR HUGO MIMÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la soumission de monsieur Hugo Mimee au montant de 58 637,00 \$, incluant les taxes, concernant des services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, dans le cadre du contrat AME 2018-01 d'une durée de deux (2) ans, soit les années 2018 et 2019, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 1<sup>er</sup> février 2018.

Que la dépense pour l'année 2018, décrite au bon de commande AM 18-3, au montant de 29 318,50 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-610-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner	Nom de la future école primaire Statistiques des interventions des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu Mode de calcul des densités à respecter
Mme Luce Cloutier	Projet de loi n° 122 – politique de participation publique et approbation référendaire
M. Richard Paquette	Poursuite de P. Talbot inc. et Jean-Guy Talbot c. la Ville de Mont-Saint-Hilaire, des résidents et plusieurs autres intervenants
M. Pierre Nault, président ACMSH	Historique de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire Absence de représentant de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16
M. Jean-Luc Halde	Type de bac utilisé pour la collecte des matières organiques

Mme Antoinette Leroux

Exposition des minéraux – félicitations à la Ville

M. Louis-Georges Cournoyer

Représentant de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16

Collaboration citoyenne – séances du conseil

Modifications aux règlements d'urbanisme – consultations publiques

Rapport du groupe de travail sur les Montérégiennes

Détection de pesticides ou autres produits dans l'eau potable

2018-075

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 55.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**